

LA FIBRE OPTIQUE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÂTINAIS VAL-DE-LOING

FOIRE AUX QUESTIONS

La Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing s'est engagée dès 2012 dans un projet d'aménagement numérique.

D'ici 2022, 10 000 prises seront fibrées pour un coût total de plus de **huit millions d'euros**.

La Communauté de communes prend à sa charge **1,8 millions d'euros**

Les autres partenaires financiers sont :

- > L'État (représenté par France Très Haut Débit)
- > La région Ile de France
- > Le département de Seine et Marne
- > et le délégataire COVAGE

Cette opération d'envergure est mise en place par Seine et Marne Numérique et Sem@fibre77



> Quels habitants sont concernés par l'arrivée de la fibre optique ?

Tous les habitants de la communauté de communes Gâtinais Val-de-Loing sont concernés par le déploiement de la fibre optique. **Les point isolés seront traités au cas par cas.**

> Quel est l'intérêt de passer à la fibre optique ?

Le passage à la fibre va de pair avec l'évolution des usages et des besoins croissants des particuliers et entreprises.

La fibre présente de nombreux avantages : Plus de stabilité par rapport à l'ADSL, transport des données sur de plus longues distances sans altération du signal, TV HD, meilleurs débits, une qualité et un débit non conditionnés par la distance et enfin tous les membres du foyer peuvent profiter de leurs activités en même temps.

> Comment la fibre arrive jusqu'à mon domicile ?

Le réseau est tout d'abord déployé dans votre commune : C'est le déploiement horizontal. Les câbles partent du **NRO** (Nœud de Raccordement Optique) jusqu'au **PBO** (Point de Branchement Optique) placé sur le domaine public et utilisé pour raccorder les particuliers.

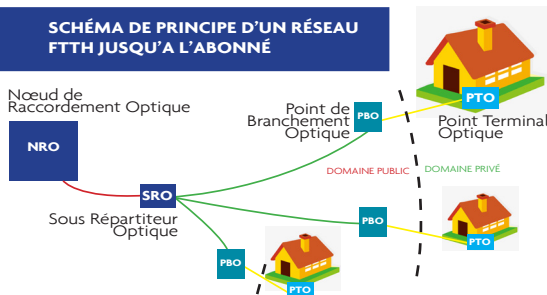
Le PBO est ensuite relié au **PTO** (Point Terminal Optique) situé à l'intérieur du logement.

La liaison entre les deux (PBO/PTO) se fera en aérien ou dans les fourreaux existants. Certains travaux sont parfois nécessaires (installation de nouveaux fourreaux...) pour le passage de la fibre depuis la rue jusqu'à chez vous. Cette installation est à la charge de l'utilisateur. Enfin, la distribution d'Internet dans le logement est évidemment du ressort du propriétaire ou du locataire. Les distributions internes sont des réseaux de type RJ45, les réseaux radio, WIFI ou encore le CPL (Courant Porteur en Ligne).

> Quel opérateur choisir ? Sur quels critères ?

Le choix de l'opérateur incombe à l'utilisateur. Ce dernier est libre de comparer et de choisir l'offre qui lui conviendra le mieux en fonction de son usage. Les offres deancements sont souvent très intéressantes, il ne faut donc pas hésiter à se renseigner avant de prendre une décision rapide.

SCHEMA DE PRINCIPE D'UN RESEAU FTTH JUSQU'A L'ABONNE



› Pourquoi les opérateurs institutionnels ne proposent-ils pas d'offres actuellement?

Le réseau fibre est ouvert à tous, la présence ou non des institutionnels fait partie de leur politique commerciale. À noter : Les opérateurs Bouygues et SFR offriront prochainement leurs services.

› Dois-je garder mon opérateur actuel?

Non. L'utilisateur a le choix de rester ou non avec son opérateur actuel dès lors que ce dernier est en mesure de proposer une offre.

› Quels sont les frais d'installation ?

Les frais d'installation dépendent du fournisseur d'accès choisi par l'utilisateur. La gratuité des frais d'installation est parfois proposée par certains opérateurs.

› Quels sont les délais d'installation ? N'est-il pas trop tard pour choisir mon offre ?

Les usagers peuvent choisir à tout moment de passer à la fibre en contactant directement les opérateurs dès lors que la fibre a été déployée sur leur commune. Une fois l'opérateur choisi, le délai est en général de 4-8 semaines pour que la fibre soit activée.

› Quel débit choisir et comment évaluer ses besoins ?

Tout dépend de l'usage. Le nombre d'appareils connectés en même temps, l'utilisation des jeux en réseaux peuvent, par exemple, inciter à vous orienter vers un plus grand débit. Les offres vont en général de 100 Mégabits/seconde pour un usage «normal» à 1 Gigabits/seconde pour un usage «intensif».

› Comment fonctionne l'abonnement ? Quel sont les prix ?

Les abonnements fonctionnent sur le même principe que les abonnements ADSL. Un prix est fixé en fonction de l'engagement, du débit et des différentes options choisies. Il appartient aux usagers de comparer les offres et de choisir celle qui lui correspond le mieux. À noter : Les tarifs proposés par les opérateurs ne sont pas forcément plus chers que les abonnements ADSL.

› Garde-t-on son ou ses anciens numéros ?

L'utilisateur peut s'il le souhaite conserver son ancien numéro en demandant à bénéficier de la portabilité du numéro lors de la souscription de sa nouvelle offre. Il devra pour cela communiquer son code RIO (Relevé d'Identité Opérateur) en composant le 3179 et le communiquer à son nouveau fournisseur d'accès.

La procédure est la même que pour les anciens abonnements en ADSL et sera clairement indiquée par le nouvel opérateur choisi.

› Comment procède-t-on pour activer sa ligne ?

1 - JE CHOISIS MON OPÉRATEUR FIBRE

Sur www.covage.com, cliquez sur «testez votre éligibilité». Pour toutes informations complémentaires, contactez: gp-semafibre77@covage.com

2 - sem@fibre77 ME RACCORDE À LA FIBRE

sem@fibre77 raccorde et active la ligne fibre, dans un délai de 4 à 8 semaines maximum. Attention: ne résiliez pas votre abonnement actuel tant que la fibre n'est pas installée. Si vous gardez votre numéro de téléphone fixe, l'opérateur fibre fera le nécessaire auprès de votre opérateur actuel.

3 - MON OPÉRATEUR M'INFORME QUE MA LIGNE EST ACTIVÉE. JE BRANCHE MA BOX POUR PROFITER DE MES SERVICES

› Quel avenir pour ceux qui refusent la fibre ?

Le raccordement à la fibre n'est pas obligatoire. Libre à chacun de le faire ou non. Il faut cependant considérer que l'entretien du réseau de cuivre ne sera plus effectué à terme.

› Quel traitement pour les foyers éloignés ?

Pour les foyers qui n'auront pas la possibilité d'être fibrés dans le cadre d'un habitat isolé, la solution du Très Haut Débit par Radio (30Mb/s) peut être envisagée. Une étude au cas par cas sera réalisée.

Renseignements sur : www.semafor77.com ou au 0 969 390 777.

Communauté de communes
GÂTINAIS VAL-DE-LOING

16 route de Souppes
77570 Château-Landon

☎ 01 64 29 20 48
☎ 01 64 78 26 49
@ ccgvl@ccgvl77.fr



**Gâtinais
Val-de-Loing**
Communauté de Communes